

POULLAOUEN

- enquête au 12
- chapells 1806
- chapells 1813
- état des biens 1814

général
re aux curés
juin 1804.

De poullaouen.
quelques années.

Document

constitution
berge. Spécia

ou vendra
embarassé

Sept 1812
Commune
du nord,
septembre

1^{er} août
Sacerdote

De Poullaouen 14 février 1804

Réponse aux questions de M. de la Roche-Lafaye
Du Diocèse de quimper continuée dans leur circulaire aux curés
et desservants en date du 9 pluviôse an 12 c 30 janvier 1804.

- 1^o St Pierre apôtre est le patron de la Succursale de Poullaouen
- 2^o Dans cette succursale il y a trois mille six cents quelques âmes
j'ignore le nombre des communicants.
- 3^o trois prêtres, y compris le desservant, sont absolument
nécessaires pour la desserte de cette commune.
- 4^o à mon arrivée j'y ai trouvé M^r Geuzet curé constitutionnel
et M^r Scouarnec y étoit par M^r L'abbé Thyberge spécia-
lement pour St Michel.
- 5^o on me donnera des vicaires ou secondaires que l'on voudra
je n'ose désigner aucun, parqu'ils seront aussi embarrassés
que moi à trouver des logements.
- 6^o Henri Quéré suis né le dix huit juillet mille sept cent
quarante huit en Careil ames de St Mayent Commune
du canton de mur département de Côtes du Nord,
et promu au sacerdoce le vingt quatre septembre
mille sept cent soixante quatre.
Jean Le Scouarnec est né à Serignac le neuf août
mille sept cent trente huit et promu au sacerdoce
en mille sept cent soixante deux.

La 1^{re} question n'a point besoin de réponse, la réponse
à la 2^e est mise sur une pièce séparée au verso de la circulaire.

Je ne connois dans l'étendue de cette commune qu'un or-
toiré particulier, c'est celui du château du hameau m^r
Xygonet qui en est le Receveur. Vott le dire à m^r
Lancone pour savoir son intention.

Je suis déjà exécuté de fatigue. Je suis arrivé à poullaouen
Le 1^{er} janvier dernier; depuis j'en ai manqué que trois jours
à avoir des malades et quelques fois quatre, cinq par jour.
J'en ai déjà enterré quarante et un, compte bien fait.

La commune de trois lieues de longueur sur deux de
largeur et à bien dire je suis seul obligé à la débiter.
ma santé n'est pas bien forte, j'ai une infirmité qui
m'empêche quelques fois de me servir de montures.

M^r Louarnec, monsieur, est bien recommandable par sa
conduite, mais son âge le rend un peu paresseux pour
le Confessionnal et pour la visite des malades. C'est à mon
avis, ce qui fait qu'on ne l'aime pas dans la commune.
néanmoins je l'ai prié de prendre la station, je tacherai
de le secourir.

après cet exposé, j'ose vous supplier de me donner le plus tôt
possible des secondaires à votre gré; en les attendant
j'ai l'honneur d'être très respectueusement et dans les sentiments
de la plus parfaite soumission
messieurs

votre très humble et très obéissant serviteur
h. guéré p^{re} de henné de poullaouen.

70. S. je sens que la deserte de cette commune deviendrait
un peu plus facile à trois prêtres. Si un d'eux étoit
placé à St Ludec. il y trouvera la maison presbytérale
qui est disponible avec un petit jardin. Les réparations
jointes à celles de l'église pourroient monter tout au plus
à deux cents francs. il me semble que les treviers, moi-même
quelques représentations, se cotiseroient pour lever la somme
nécessaire ad hoc. alors je serois bien aise d'y avoir un
Souverain. je crois qu'il y seroit aimé. Si le casuel lui
étoit fixé

De poullaouent

autre Eglise. Sçavoir si il y a dans
la commune l'Eglise ou chapelle de St tudec
et celle de St Sebastien disponibles qui, moyennant
quelques réparations, seivant dans un état de
dévotion et de sûreté convenables. il serait
utile d'en demander la disposition au
gouvernement, sur-tout de la première
pour procurer l'instruction aux enfans, et
la même à un assez grand nombre de fideles
qui sont à la proximité de cette chapelle,
mais bien éloignés de l'Eglise principale.

A. guéri de Saint.

Max. Lièvre
maire

De puyllaouen 21 fev. 1808

Monsieur

L'église & la devant trêve de St tudec et la chapelle de St
sebastien qui se trouvent dans l'arrondissement de cette
paroisse sont nécessaires pour y exercer le culte au moins
de temps en temps et ne sont pas dans un état d'une
grande dégradation. La chapelle dite du paradis,
celle dite St laurentin, celle dite St Yves et enfin celle
dite St guénal sont dans un état de dégradation totale.
tous les habitants de la commune demandent et souffrent
à la réparation de cette dernière qu'ils visitent journellement
durant le mois de mai et aussi la conservation des deux
premières.

Il y a encore dans cette commune trois chapelles domestiques
celle de la seigneurie du tyneur appartenante aux enfants
de monsieur de lancome petits enfants d'euw le marquis
de Blossat, la chapelle du gouverneur appartenante
aux héritiers d'euw de desquelin enfin celle
de la mine. Les deux dernières sont entièrement dégradées.
personne n'adresse à moi pour en demander les réparations.
il existe dans cette commune un presbytère non vendu
et qui va en ruine s'il n'est au plutôt réparé
on vous supplie monsieur, de nous faire auorder
les débris des chapelles en ruine pour servir aux répa-
rations du presbytère, de l'église et chapelles de la succur-
sale.

Dans votre dernière vous me faites instance de vous dire
en confiance la place qui me conviendrait et m'approcherait
de mon pays, j'en ai connu aucune. je tiendrai approuver
tant que je pourrai. Le carême sera dur pour moi
et pour mes ocilles si vous ne nous auorder les permissions
que j'ai demandées à votre grandeur.

L'affaire de mon indemnité et celle de paiement de
mon logement sont oubliées. laissant tout à la providence,
je n'ingrâte ni municipalité ni marguilliers. Le temps
nous dira ce qu'il y aura à faire dans la suite.
je vous donne le dernier morceau de papier que
j'ai cher moi.
je ne cesse et ne cesserai jamais de ^{souhaiter} pour votre
conservation et serai toujours de votre grandeur

Monsieur

Le très humble et très soumis prêtre

St. guère edeuré de devant de poulhaouen

Poullaucen 25 mars 1813

Monsieur

En réponse à la lettre Circulaire de nos les grands
vicaires du 5 mars 1813. j'ai l'honneur de vous déclarer
que nous avons dans l'étendue de la paroisse de Poullaucen
en appartenants à la commune la chapelle de Saint
tudec cidevant trêves, celle de St Sébastien, celle
de St Guénal et celle de St quigean ditte le paradis.

La fabrique pouvant suffire à peine aux frais
du culte, la municipalité accorde au vicaire la liberté
de faire une quête volontaire en bled après la messe
qui lui tient lieu de traitement. je suis avec respect

Monsieur

Votre très humble
serviteur

Le Blouet de
Poullaucen

Boullouen Unit de Pius de toute nature Artillerie à la Fabrique					De Boullouen par Le Domaine National				
Prima Pensions	maisons	Prima Pensions constituées	Prima Pensions	Noms des Pensions ou débiteurs	Revenu annuel	Charges, d' Pensions	Revenu Net	Capital.	Observations
1. Champs Pensions Pensions Boullouen à St Julien En Boullouen				général Pensions	12	impôts Pensions à 1/2	8	160	{ ce Revenu Pensions Pensions à 1/2
		11		général Pensions	11	2. 20.	8. 80	176	
		9		général Pensions	9	1. 80	7. 20	144	Don
		30		général Pensions	30	6	24	480	Don
Prima Pensions Pensions Boullouen à St Julien En Boullouen			81	inconnus	81	8. 10	72. 90	1458	N'a pas été payé depuis 1790, les Pensions sont commues
		50	81		143	22. 10	116. 90	2418	

Observation il est possible que la Fabrique ait déversé d'autres biens que ceux désignés au présent Act

Mais j'en ai connaissance que des Pensions Pensions à l'Artillerie Pensions Pensions

Je certifie que cet état est de l'écriture de Mr Boyer receveur de l'enregistrement
chargé des intérêts de la Fabrique de Boullouen J. Le Col, Pensions Pensions

Act Pensions 19. Juin 1811.